

Avis adopté

Séance plénière du 14 avril 2026

« Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner »

Déclaration du groupe Environnement et nature

Notre groupe salue la pertinence de cette saisine consacrée à la nécessité de mieux prévenir, anticiper et coordonner les réponses aux crises sanitaires, appelées à se multiplier et à se complexifier dans un contexte de plus en plus systémique.

Nous partageons pleinement l'approche « One Health – Une seule santé », qui doit structurer l'action publique. L'accélération des épidémies, 4 au XXe, 6 dans le premier quart du XXIe siècle, nous alerte. Elle met en évidence l'interdépendance entre santé humaine, animale, végétale et écosystèmes. Les crises sanitaires ne peuvent plus être dissociées des atteintes environnementales, du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

La crise du Covid-19 a également révélé de fortes inégalités selon les populations, liées aux conditions de vie, à l'état de santé ou aux vulnérabilités. Le terme de « syndémie » apparaît ainsi plus pertinent que celui de « pandémie ».

Dès lors, la prévention ne peut se limiter à la gestion des risques et, symétriquement, la culture de la prévention ne peut être réduite à la culture des risques. Elle implique d'agir sur les causes profondes et les déterminants des crises, afin d'éviter qu'elles ne surviennent ou ne s'aggravent. Elle suppose des retours d'expérience transparents et partagés, ainsi qu'une intégration des dimensions environnementales, sociales et sanitaires dans les politiques publiques. Cela passe par le renforcement des moyens, de la coordination et de l'indépendance de la recherche et des agences sanitaires.

La question de la confiance est centrale. Elle repose sur la transparence et sur une véritable démocratie sanitaire, condition d'efficacité et de légitimité. Celle-ci implique l'association de l'ensemble des acteurs, notamment associatifs et environnementaux, ainsi qu'une participation citoyenne large et continue.

Nous soulignons également la nécessité d'une gestion territorialisée des crises, adaptée aux réalités locales et appuyée sur les acteurs de terrain, afin de répondre au mieux aux besoins des populations comme le pointait déjà l'avis « Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires » de 2022.

Toutefois nous regrettons que certains enjeux majeurs n'aient pas été suffisamment approfondis dans l'avis : effets sanitaires du changement climatique, gestion hyper verticalisée des crises récentes, ou encore articulation entre expertise scientifique et décision politique, qui appelle davantage de clarification.

Enfin, la question de la coopération est décisive. Or elle demeure trop souvent le « point faible » des dispositifs de gestion de crise, marqués par des difficultés de coordination entre acteurs et une multiplication des structures sans articulation claire. Renforcer la coopération effective, fondée sur la circulation de l'information et la confiance entre acteurs, constitue dès lors une condition indispensable à l'efficacité de l'action publique.

Ces éléments sont essentiels pour améliorer l'efficacité, la légitimité et l'acceptabilité des politiques publiques en matière de crises sanitaires.

Au regard de ces points, **notre groupe aura un vote partagé sur cet avis.**